COMMUNE DE
MONTREUX

Montreux, le 14.01.2014

RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du postulat Pour des installations sportives d'importance régionale sur la Riviera

Président : Aubort Patrick (PLR)

Membres : Christian Bécherraz (SOC)
Felice Calvo (SOC)
Bassam Degerab (Les Verts)
Laurent Demartini (PLR)
Yves Depallens (PLR)
Emmanuel Gétaz (ML)
Jean-Bernard Kammer (SOC)
Edgar Schneider (UDC)
Bibiana Streicher (PLR)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

La commission s'est réunie le 28 novembre à 19.00 heures à la salle des commissions de la villa Mounsey. Nous remercions le municipal Monsieur Alain Feissli pour sa présence et l'évocation de la position de la municipalité par rapport au sujet qui nous occupe.

Après avoir remis en jeu son mandat, le président est confirmé dans sa fonction.

Parole au postulant

En complément à son texte, le postulant rappelle quelques principes généraux énumérés dans le plan directeur Riviera qui vont dans le sens du postulat. Il souligne aussi le soutien de la commune de Montreux au sport.

Parole à la municipalité

Monsieur le Municipal aimerait d'abord excuser Monsieur Julien Chevalley le délégué aux sports. Il précise que la municipalité accueille avec plaisir ce postulat déjà déposé dans d'autres communs de la Riviera. Il tient néanmoins à préciser quelques éléments :
L'objectif de préserver certaines zones sportives dans l'agglomération est à saluer.
Ce postulat est parfaitement complémentaire à celui déposé par notre collègue Yves Depallens et dont la réponse devrait arriver en début 2014.
La collaboration régionale préoccupe la municipalité depuis quelques temps déjà, en témoignent les actions entreprises depuis les années 90 jusqu'à aujourd'hui, notamment au travers de la CORAT (rénovation de 10 terrains de foot, la surface d'athlétisme à la Saussaz, etc.), du fond régional de soutien aux sociétés sportives (CHF 7.00 par habitant prélevé correspond à une redistribution de CHF 60.00 à 65.00 par année par jeune) et de la mise sur pied de la plate-forme SPORT INFO RIVIERA.
En dernier lieu, Monsieur le Municipal mentionne encore : L'organisation des jeux internationaux d'hiver pour écoliers de 2009 avec un financement régional des 10 communes, un abonnement régional des piscines qui entre en vigueur en 2014 ainsi que le projet d'un futur abonnement régional des sports de neige.
La municipalité se réjouit donc que le conseil communal prenne en compte ce postulat.

Discussion générale

Une majorité des commissaires accueille favorablement ce postulat et le soutiendra. Quelques exemples viennent étayer l'utilité d'une réflexion régionale : La Riviera n'a toujours pas encore de patinoire digne d'une agglomération de 80'000 habitants et le territoire montreusien ne pourrait pas accueillir une telle infrastructure. Bien que la région soit correctement pourvue en piscines, une réflexion régionale semble nécessaire pour guider les communes dans la planification des rénovations ou des améliorations de telles infrastructures, afin qu'elles restent performantes. L'exemple de la gymnastique est encore plus symptomatique ; ce n'est pas parce qu'il y a beaucoup de salles de gym scolaires qu'elles sont forcément adaptées aux exigences des sports associatifs ou de haut niveau. Lors de la conception de nouvelles installations, les sociétés sportives devraient être consultées au même niveau d'importance que les instances scolaires (petits gradins, etc.). D'ailleurs un bon nombre de commissaires s'inquiètent du devenir de la salle polyvalente du Pierrier. Un commissaire rappelle que ce sont les fédérations qui obligent les clubs à disposer d'infrastructures performantes pour avoir le droit d'organiser des manifestations d'importances régionales, cantonales, nationales ou internationales. Un autre commissaire émet l'hypothèse qu'une régionalisation d'infrastructures performantes inciterait les clubs sportifs à unir leurs efforts afin d'avoir l'opportunité d'atteindre le haut niveau. Un dernier commissaire estime que cette hypothèse pourrait aussi devenir une condition sine qua non à la conception de telles installations intercommunales.

Une minorité de commissaires n'est pas convaincu par la pertinence de ce postulat. Ils lui reprochent une rédaction inadaptée notamment avec trois exemples et contre-exemples que sont : Le décentrage du projet de la patinoire régionale de Puidoux, le projet des terrains de foot montreusiens de Villeneuve et la suffisance des piscines sur la Riviera. Ils estiment que seul le PGA peut définir l'utilisation des terrains et que la commune de Montreux est déjà suffisamment bien pourvue en installations sportives par rapport à sa dimension ainsi que par rapport à ses voisines. Un commissaire a l'impression que ce postulat a été déposé en relation au devenir des piscines de Vevey-Corseaux-Plages.

Conclusion

La parole n'étant plus demandée, la commission passe au vote concernant l'acceptation de la prise en compte de ce postulat.

8 oui, 0 non, 2 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur
Aubort Patrick (PLR)